



# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023



Un monde tourné « vert » l'avenir

**Adoption : 21 décembre 2022**

**Avis public: 7 décembre 2022**

L'année 2022 se termine et laisse enfin derrière elle les bien mauvais souvenirs d'une période longue et pénible de pandémie de Covid-19. Le retour aux activités du quotidien et le retrait du masque ont permis un nouveau souffle de vie à chacun. Continuons toutefois de préserver dans nos cœurs la mémoire des âmes disparues lors de ce combat et soyons reconnaissants d'être passés au travers.

Cela étant chose du passé, il est grand temps, maintenant, de se retrousser les manches et de se reconstruire une vie sociale avec nos pairs. Nous avons tous dû apprivoiser la solitude et apprendre à nous autosuffire. Nous avons, aussi, dû traverser des moments de faiblesse et de peur et ces émotions ont laissé des marques importantes pour certains. Parfois sur le court terme, parfois sur le long terme. C'est pour cette raison que nous devons tendre la main. Ne pas laisser les préjugés et l'orgueil prendre le dessus sur nos besoins fondamentaux et demander de l'aide. Les résidents d'une localité comme Baie-Sainte-Catherine, où l'on ne compte que 187 habitants, doivent considérer son prochain comme d'un membre de sa famille. Soyons à l'écoute des besoins des autres et unissons nos efforts aux bien-être de notre collectivité.

À cet effet, les élus et les employés municipaux désirent souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux arrivants récemment établis chez nous et tiennent à souligner l'importance de leur participation et leur engagement dans la communauté. Aussi, quelques activités hebdomadaires sont offertes par l'entremise du club de l'âge d'or et de nouveaux participants seraient grandement appréciés.

N'oublions pas que la région de Charlevoix-Est regorge de ressources et d'organismes communautaires qui sont spécifiquement créés pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Sachez que vous pouvez communiquer avec le bureau municipal, et ce, en toute confidentialité, si vous en sentez le besoin.

## **RETOUR SUR 2022**

### **Administration :**

- Les travaux de rénovations des édifices municipaux prévus dans le cadre du programme PRABAM d'un montant de 75 000 \$ n'ont toujours pas été réalisés et sont reportés au printemps 2023.
- En juillet dernier, la municipalité déposait un projet de 56 500\$ pour la réfection de la porte d'entrée du CLSC ainsi que de son accès aux personnes à mobilité restreinte et l'installation d'un monte-personne pour favoriser l'accès au deuxième étage de l'Édifice-Albert-Boulianne. À ce jour, aucune réponse n'a encore été donnée par le ministère pour l'acceptabilité du projet, mais nous espérons avoir un retour d'ici avril 2023.

### **Hygiène du milieu :**

- La municipalité octroyait en août dernier le contrat de confection des plans et devis pour le traitement des eaux usées à la firme Cima + pour une somme de 1 000 000 \$ plus les taxes applicables. Ces coûts incluent la préparation et la gestion de l'appel d'offres relatives à la réalisation des travaux et à la surveillance du chantier.

**Voirie**

- Près de 40 000\$ ont été investis sur le réseau routier local. Entre-autre, la réfection d'une partie de la côte de Notre-Dame-de l'Espace et le reprofilage des fossés de la rue Leclerc. Certains regards et conduites du réseau pluvial ont été changés. Ces travaux ont été financés par le programme d'aide à la voirie locale et les sommes généreusement donnés par la ministre, madame Émilie Foster, en 2021.
- Le contrat d'entretien hivernal de la rue Leclerc 2022-2025 a été signé avec Excavation Pascal Lavoie pour un montant total de 129 312.38 \$ comparativement à 87 955.88\$ pour les années 2019-2022. Excavation Pascal Lavoie est le seul entrepreneur ayant déposé une offre sur les 5 autres compagnies sollicitées lors de l'appel d'offres par invitation.

---

**PRÉVISIONS 2023**

C'est dans la poursuite de ses efforts pour respecter ses engagements en matière de changement climatique que le gouvernement fédéral adopte en juin 2021 son projet de loi C-12 pour réduire l'émission des gaz à effet de serre. Le Canada s'apprête actuellement à réduire ses émissions de 36 % d'ici à 2030 et s'est engagé à atteindre une réduction de 40 à 45 % dans les mêmes délais.

Par conséquent, toutes les régions du Québec, dont celle de Charlevoix-Est, doivent emboîter le pas et répondre présent à l'appel dans le cadre de ce mouvement mondial et c'est en redirigeant les déchets organiques destinés aux lieux d'enfouissement et en les traitant dans des installations de compostage que la production de gaz à effet de serre pourra être réduite sur les lieux d'enfouissement. Une des premières actions visibles de la MRC de Charlevoix-Est, sûrement suivi de plusieurs autres, pour un monde tournée «vert» l'avenir.

Un mouvement obligé et dispendieux pour une petite région qui survit majoritairement de retombés touristiques et saisonniers.

Quoi qu'il en soit, les répercussions se feront sentir dans nos foyers par l'arrivée des bacs bruns. Un grand changement dans nos habitudes de vie, mais un bien considérable pour l'environnement. La municipalité vous invite à communiquer avec la MRC de Charlevoix-Est afin d'obtenir toutes les informations relatives à la cueillette des matières résiduelles, dont les ordures, le compostage ainsi que le recyclage.

**Administration :**

- Un nouveau serveur pour la sauvegarde des données informatiques du système comptable de la municipalité doit être acheté. Le modèle actuel ayant passé sa durée de vie utile occasionne plusieurs problèmes onéreux donc 5 000\$ qui sera investi pour le renouvellement de cet équipement nécessaire.

**Hygiène du milieu :**

- Dans la poursuite du dossier de traitement des eaux usées, la municipalité entreprendra en 2023 les démarches pour l'acquisition du terrain pour accueillir les bassins d'épuration.

Les sommes exactes demeurent encore incertaines, mais un peu plus de 89 000\$ ont été prévus à cet effet.

- Quelque 10 000\$ sont prévus et encore d'actualité pour l'embauche ainsi que la formation d'un opérateur en eau potable.
- Nouvelle taxe de services pour la cueillette des matières organiques (compostage).

Voici donc les prévisions du budget de fonctionnement 2023 et celles pour les immobilisations 2023-2024-2025 (Programme triennal d'immobilisations):

### DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	251 787 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	94 056 \$
TRANSPORT	106 746 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	126 047 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	14 628 \$
LOISIRS ET CULTURE	9 115 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	6 800 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>	<b>609 179 \$</b>

### REVENUS

TAXES	450 873 \$
COMPENSATION	34 400 \$
TRANSFERT	55 315 \$
SERVICES RENDUS	16 005 \$
IMPOSITION DE DROIT	8 660 \$
INTÉRÊTS	1 550 \$
AUTRES REVENUS	350 \$
AFFECTATIONS	42 026 \$
<b>TOTAL DES REVENUS :</b>	<b>609 179 \$</b>

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2025

PROJETS			2023		2024		2025	
			Prévisions	Détails	Prévisions	Détails	Prévisions	Détails
Administration	Rénovation édifices municipaux: IADM-0222	Dépenses	75 000 \$	Crépi Édifice municipal , Réfection cage d'escalier Est et ouest , Plancher Étage) , , Portes d'entrée principale, , Audit externe PRABAM (3 000 \$)				
		Contribution municipale	- \$					
		Financement	(75 000) \$	PRABAM				
	Équipement municipaux:IADM-0123	Dépenses	5 000 \$	Achat d'un serveur (ordinateur)				
	Contribution municipale	(5 000) \$	Fonds municipal					
	Financement							
	Installation d'un monte-personne et réfection entrée CLSC: IADM-0223	Dépenses	56 500 \$					
	Contribution municipale	- \$						
	Financement	(56 500) \$	PRIMA					
	Planification stratégique de développement: IADM-0124	Dépenses			24 000 \$			
Contribution municipale				(4 000) \$				
Financement				(20 000) \$	Projet structurant ou Entente sur les paysages			
Hygiène du milieu	TECQ 2019-2023: IHYG-0123	Dépenses	721 899 \$	Continuation plans et devis (projet estimé à 1 300 000 \$ incluant les imprévus et études supplémentaires)				
		Contribution municipale	(52 500) \$	Surplus affectés: 52 500\$				
		Financement	(669 399) \$	TECQ 2019-2023: 669 399\$,				
	TECQ 2024-2028	Dépenses				Réfection du réseau d'aqueduc et d'égout		Réfection du réseau d'aqueduc et d'égout
		Contribution municipale						
		Financement						
PRIMEAU: IHYG-0123	Dépenses	578 101 \$	Continuation plans et devis (1 300 000 \$ - 721 899\$ = 578 101\$)		Réfection du réseau d'aqueduc et d'égout		Réfection du réseau d'aqueduc et d'égout	
	Contribution municipale							
	Financement	(578 101) \$	PRIMEAU					
Acquisition du terrain pour l'usine de traitement des eaux usées - IHYG-0123	Dépenses	89 358 \$	Acquisition terrain pour usine de traitement des eaux					
	Contribution municipale	(89 358) \$	Surplus affectés (37 358\$)+ surplus non affecté (52 000\$)					
	Financement							
Bacs bruns	Dépenses	10 000 \$						
	Contribution municipale	(10 000) \$	Surplus non-affectés					
	Financement							
Aménagement, développement et urbanisme	Aménagement de 2 sites	Dépenses	15 643 \$	Lier les 2 acces à la plages et halte à l'entrée du village				
		Contribution municipale	(5 643) \$	Fonds/réserves municipales,				
	Financement	(10 000) \$	10 000 \$ Entente des paysages,					
Étude de potentiel de terrain: IDÉV-0223	Dépenses	55 000 \$			Poursuite du dossier			
	Contribution municipale	(5 000) \$	Surplus non-affecté					
	Financement	(50 000) \$	50 000 FRR,					
Loisirs et cultures	Salle Henri Paul-Chamberland	Dépenses						
		Contribution municipale						
	Financement							
	Bibliothèque	Dépenses						
Contribution municipale								
	Financement							
Voie	Continuité des sentiers pédestres - IVOI-0821	Dépenses			25 000 \$	Sentier pédestre	32 500 \$	Sentier pédestre
		Contribution municipale			(5 000) \$		(6 500) \$	
	Financement			(20 000) \$	Si un programme de financement disponible	(26 000) \$	Si un programme de financement disponible	
Dépenses			1 606 501 \$		49 000 \$		32 500 \$	
Contribution municipale			(167 501) \$		(9 000) \$		(6 500) \$	
Financement			(1 439 000) \$		(40 000) \$		(26 000) \$	
Revenus			(1 606 501) \$		(49 000) \$		(32 500) \$	

### Tarif de compensation pour les taxes de service

Pour l'année financière 2023, les tarifs de compensation pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, de la valorisation et du compostage sont fixés selon le tableau de la quote-part 2023 de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est (MRC). Notez qu'il n'y a aucun changement pour la compensation du service d'aqueduc.

Tableau comparatif des taxes de service						
	ORDURE		VALORISATION		COMPOSTAGE	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Usagers	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Ordinaire	146.60 \$	165.36 \$	38.31 \$	37.53 \$	N/A	49.79 \$
Saisonnier	95.29 \$	107.49 \$	24.91 \$	24.39 \$	N/A	32.36 \$
Hotel + salle	263.88 \$	297.60 \$	68.97 \$	67.55 \$	N/A	89.62 \$
chambre	20.52 \$	23.15 \$	5.36 \$	5.25 \$	N/A	6.97 \$
Hôtel sans salle	263.88 \$	297.64 \$	68.97 \$	67.55 \$	N/A	89.62 \$
Chambre	17.59 \$	19.84 \$	4.60 \$	4.50 \$	N/A	5.97 \$
Resto	351.83 \$	396.86 \$	91.96 \$	90.07 \$	N/A	119.49 \$
places	13.19 \$	14.88 \$	3.45 \$	3.38 \$	N/A	4.48 \$
Casse-croute	263.88 \$	297.64 \$	68.97 \$	67.55 \$	N/A	89.62 \$
Garage	- \$	- \$	- \$	- \$	N/A	- \$
Gaz-Bar	234.56 \$	264.57 \$	61.31 \$	60.05 \$	N/A	79.66 \$
Épicerie	1 436.65 \$	1 620.50 \$	375.52 \$	367.79 \$	N/A	487.93 \$
catégorie 1	732.98 \$	826.79 \$	191.59 \$	187.65 \$	N/A	248.95 \$
Catégorie 2	586.39 \$	661.43 \$	153.27 \$	150.12 \$	N/A	199.16 \$
Camping	879.58 \$	992.15 \$	229.91 \$	225.17 \$	N/A	298.73 \$
places	11.73 \$	13.22 \$	3.06 \$	3.00 \$	N/A	3.98 \$
pourvoirie	73.30 \$	82.68 \$	19.16 \$	18.76 \$	N/A	24.89 \$
centre commu.	293.19 \$	330.72 \$	76.64 \$	75.05 \$	N/A	
Hotel ville	586.39 \$	661.43 \$	153.27 \$	150.12 \$	N/A	
édif. Gouv.	1 759.16 \$	1 984.29 \$	459.81 \$	450.35 \$	N/A	597.47 \$
<b>GRAND TOTAL:</b>	<b>8 030.59 \$</b>	<b>9 058.24 \$</b>	<b>2 099.04 \$</b>	<b>2 055.83 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 428.69 \$</b>

**Taux de base applicable à la catégorie des immeubles résidentiels, agricoles et forestiers.**

Le taux de base de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles résidentiels, agricoles, forestiers ou sur tous les terrains vagues non desservis demeure fixé à un taux de **1,48 \$** du cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation.

**Taux particulier applicable à la catégorie des immeubles non résidentiels, industriel et/ou commercial.**

Le taux de base de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles-non résidentiel, industriel et/ou commercial demeure fixé à un taux de **1,90 \$** du cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation.

Donné à Baie-Sainte-Catherine le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.



Mariève Bouchard

Directrice générale et greffière-trésorière



